



Partager les richesses
c'est taxer les profits,
pas notre niveau de vie

LES RETRAITES

QU'EN RESTERA-T-IL POUR LES JEUNES ?

LES JEUNES SE SENTENT GÉNÉRALEMENT PEU CONCERNÉS PAR LA QUESTION DES RETRAITES ■ ILS SERONT POUTRANT PARMIS LES PLUS TOUCHÉS PAR LA CONTRE-RÉFORME QUE PRÉPARE LE GOUVERNEMENT ■ QUELQUE SOIT LEUR ÂGE, CE SONT TOUS LES TRAVAILLEURS, EN SITUATION D'EMPLOI, DE CHÔMAGE, DE RETRAITE OU DE FORMATION, QUI DOIVENT SE MOBILISER POUR LA DÉFENSE DE LEURS RETRAITES ■

Jusqu'ouà cela ira-t-il ?

Depuis 1993, les réformes des retraites se succèdent avec, à chaque fois, le même discours alarmiste, chiffres fantaisistes à l'appui, sur les menaces que l'évolution démographique ferait peser sur le système de retraite par répartition. Et à chaque fois, les gouvernements successifs prétendent que leur réforme est la bonne, celle qui sauvera définitivement le système... jusqu'à la prochaine fois !

Alors que les solutions existent pour financer le maintien et le progrès du droit à une retraite décente pour tous, le gouvernement, à l'instar des précédentes contre-réformes, n'envisage qu'une seule direction : celle de l'allongement de la durée de cotisation, dont le seul effet réel est la baisse des pensions, et du recul de l'âge de départ à la retraite. À ce rythme, à quel âge les jeunes d'aujourd'hui auront-ils le droit de partir à la retraite ? 67, 70, 75 ans ? Et avec quel niveau de pension ? Bien que l'on vive de plus en plus longtemps, à 60 ans l'espérance de vie sans incapacité majeure n'est que d'une dizaine d'années, soit la moitié de l'espérance de vie totale ; et ce n'est certainement pas le maintien des salariés au travail de plus en plus longtemps, le blocage des salaires ou la généralisation de la précarité et de la dégradation des conditions de travail, qui permettront de faire augmenter ce chiffre.

Il est donc grand temps de mettre un coup d'arrêt aux politiques de démantèlement de nos retraites, la jeunesse est directement concernée, elle doit prendre toute sa part à la lutte qui s'annonce pour la défense du droit à une retraite décente !

Allongement de la durée de cotisation, une triple peine pour la jeunesse !

À entendre les déclarations gouvernementales, qui excluent notamment toute hausse des cotisations pour financer les retraites, c'est bien un allongement de la durée de cotisation ainsi qu'un recul de l'âge légal de départ qui semblent se profiler. De telles mesures, en plus d'être inefficaces, seraient particulièrement injustes pour les jeunes :

– D'abord, l'allongement de la durée du travail viendrait se cumuler avec celui des études, retardant d'autant plus l'âge de départ à la retraite. Le fait que les études durent plus longtemps est un progrès qui profite à l'ensemble de la société du point de vue économique, social et culturel, cela permet notamment des gains de productivité qui peuvent contribuer au financement des retraites. Ceux qui suivent des études ne doivent pas en être pénalisés au moment de partir à la retraite !

– C'est ensuite l'emploi des jeunes, dont la situation est déjà alarmante (le taux de chômage des jeunes est de 24 % et 23 % des jeunes salariés sont à temps partiel), qui pâtirait de l'allongement de la durée de cotisation : les salariés plus âgés étant contraints de travailler plus longtemps, les postes qu'ils occupent se libéreraient moins rapidement, réduisant encore les perspectives des générations suivantes.

– Enfin, avec une durée de cotisation allongée et une entrée plus tardive dans le monde du travail, les jeunes d'aujourd'hui n'auront, pour la plupart, pas cotisé suffisamment pour avoir droit à une retraite à taux plein et devront finir leur vie avec des pensions de misère !

D'autres réponses sont possible !

Le 8^{ème} rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a été publié le 14 avril. Il évalue le besoin de financement du système de retraite, selon les scénarios, entre 1,7 et 3,0 points de PIB en 2050, ce qui correspondrait à une augmentation des cotisations comprise entre 9,8 et 10,4 % sur 40 ans. À titre de comparaison, les dividendes versés aux actionnaires correspondaient en 2007 à 8,5 points de PIB et en 2008 les exonérations de cotisations sociales représentaient 30,7 milliards d'euros soit 1,6 % du PIB ; la part des salaires dans le PIB a baissé de près de 9 points en 20 ans. Le financement des retraites est donc loin d'être un problème insoluble : il suffit d'aller prendre l'argent là où il se trouve !

Un autre moyen d'améliorer le financement des retraites est la lutte contre le chômage. En effet, une baisse du chômage contribuerait doublement au financement des retraites, non seulement en réduisant la part des cotisations sociales affectée à l'indemnisation du chômage, mais aussi en augmentant le nombre de salariés, et donc les recettes de ces mêmes cotisations.

Au lieu de cela, le gouvernement reste figé dans son refus de toute augmentation des cotisations et organise une concertation sur l'emploi des seniors. Il reconnaît ainsi lui-même que l'allongement de la durée légale de cotisation ne se traduit pas automatiquement par un allongement de la durée réelle du travail et ne permet donc pas de dégager des recettes supplémentaires suffisantes pour financer les retraites. De là à avouer qu'une telle réforme n'aurait pour but que de faire baisser le niveau des pensions, il n'y a qu'un pas !

Le projet de société que défend ainsi le gouvernement consiste donc à maintenir les salariés les plus âgés au travail ou, bien souvent, au chômage et dans un même temps à interdire aux jeunes l'accès à un emploi stable, les enfermant de plus en plus longtemps dans la précarité. Tout le contraire du principe de solidarité entre les générations qui est à la base du système de retraite par répartition !

Les propositions de Solidaires

- Droit de partir à 60 ans avec une retraite complète, à 55 ans pour les travaux pénibles et les régimes spéciaux ;
- 37,5 annuités de cotisations pour avoir une retraite à taux plein ;
- validation (sans rachat) des périodes de chômage, d'étude et de stage dès l'âge de 18 ans ;
- pas de retraite à taux plein inférieure au SMIC ;
- suppression de la décote et indexation des pensions sur les salaires ;
- création d'un revenu socialisé d'étude d'un montant au moins égal au SMIC pour tous les jeunes en formation ;
- une véritable politique en faveur de l'emploi des jeunes en particulier ;
- création massive d'emplois publics dans les secteurs socialement utiles ;
- interdiction des licenciements dans les entreprises qui dégagent des bénéfices.